

Compte rendu de séance

Séance du 17 Septembre 2018

L'an 2018 et le 17 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes de Dissé sous le Lude sous la présidence de LATOUCHE Béatrice Maire

Présents : Mme LATOUCHE Béatrice, M. RAVENEAU Michel, M. NERON Michel, M. YVERNAULT Jean-Louis, Mme LEMONNIER Françoise, M. LEHOUX Guy, Mme HUTEREAU Laurence, M. TRICOT Jean-Paul, Mme CHAUMIN Marie-Line, M. GUIBERT Jean-Paul, M. CHANTEPIE Michel, M. AMY Jean-Claude, M. BEN KACHOUT Mahmoud, Mme BOUREL Corinne, Mme CHANTOISEAU Françoise, Mme CORBEAU Alexandra, Mme CORBEL Marie-Anne, Mme COUBARD Murielle, Mme DE PUYSEGUR Marie-Adélaïde, M. DECERS Jacky, M. DELANOUE Franck, Mme GENNETAY Annick, M. LE GALLET Jean, Mme LEDRU Rose-Marie, Mme LEDRU Mylène, M. LEMOINE Gérard, M. POUTEAU Jean-Marie, M. RENOU Pascal, Mme TRIOLET Christiane, M. CORVAISIER Patrick, M. FRIZON Roland, Mme THOMAZEAU Ghislène

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mme BOMPAS Maryvonne à Mme LATOUCHE Béatrice, M. DE NICOLAY Louis-Jean à M. NERON Michel, M. LEGRAND Philippe à Mme CORBEL Marie-Anne, Mme MARCHAND Nathalie à Mme HUTEREAU Laurence, Mme POTTIER Sonia à M. CORVAISIER Patrick

Absent(s) : M. BAILLY Régis, M. DEROUET William, M. FOSSEY Kévin, M. HOUSSEAU Jean Michel, Mme PENARD Marie-Hélène

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 42
- Présents : 32
- Procurations : 5

Date de la convocation : 10/09/2018

Date d'affichage : 10/09/2018

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le : 05/10/2018

Et publication ou notification

Du : 05/10/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. DELANOUE Franck

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

- Actualisation du plan des voies communautaires sur le territoire de la commune nouvelle du Lude dans le cadre du transfert vers la Communauté de Communes Sud Sarthe - 2018-143

II. AFFAIRES FINANCIERES

- Budget annexe de l'assainissement : budget unique pour la commune nouvelle. - 2018-144
- Budget annexe de l'assainissement-Décision Modificative n°1. - 2018-145
- Budget annexe de l'eau potable-décision modificative n°1 - 2018-146
- Budget annexe de l'Espace Ronsard-décision modificative n°1 - 2018-147
- Budget principal - décision modificative n°2 - 2018-148
- Occupation du local " Mobiléa " -Remboursement partiel de la taxe sur le foncier bâti. - 2018-149
- Fiscalité professionnelle -Abrogation des délibérations antérieures - 2018-150
- Fiscalité directe locale - 2018-151
- Fiscalité directe locale-Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les logements aidés par l'ANAH. - 2018-152
- Fiscalité directe locale-Abattement de la base d'imposition sur le foncier bâti pour les magasins et boutiques de moins de 400 m². - 2018-153

III. RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet. - 2018-154
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique principal deuxième classe. - 2018-155

PRÉAMBULE

Approbation des PV du conseil du 25 juin et du 23 juillet 2018.

Délibérations

I - AFFAIRES GENERALES

Actualisation du plan des voies communautaires sur le territoire de la commune nouvelle du Lude dans le cadre du transfert vers la Communauté de Communes Sud Sarthe
réf : 2018-143

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération du 28 novembre 2017 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

La carte des voies communales de la commune du Lude proposée par la réunion communautaire du 17 janvier 2018 fait apparaître la VC4, VC5, VC6 et VC11.

A noter que les voies communales de Dissé sous le Lude (VC4 et VC5) avaient été transférées par une délibération prise par le conseil municipal de Dissé sous le Lude en décembre 2017, avant la création de la commune nouvelle.

La commission voirie s'est réunie le 6 septembre 2018. Les membres ont donné un avis favorable à l'unanimité pour le transfert des quatre voies proposées.

Il est proposé au conseil municipal :

- de transférer les voies communales VC4, VC5, VC6 et VC11 au plan des voies d'intérêt communautaire.

Mme le Maire et M. Tricot explique que cette décision permet la cohérence des voies communales.

M. Corvaisier explique qu'il va voter contre pour marquer son désaccord déjà exprimé sur le transfert de cette compétence.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de transférer les voies communales VC4, VC5, VC6 et VC11 au plan des voies communautaires.

A la majorité

Pour : 33

Contre : 4 (Mmes POTTIER Sonia, THOMAZEAU Ghislène et Messieurs CORVAISIER Patrick et FRIZON Roland)

Abstentions : 0

II - AFFAIRES FINANCIERES

Budget annexe de l'assainissement : budget unique pour la commune nouvelle.
réf : 2018-144

Monsieur NÉRON informe le conseil qu'il n'est pas possible de conserver deux budgets

annexes d'assainissement.

Il est donc proposé au Conseil de maintenir deux tarifs pour la surtaxe d'assainissement au sein du même budget :

- Tarif « station d'épuration » : Part fixe = 36 € HT/an – Part variable = 1,92 € HT/m³
- Tarif « lagunage » : Part fixe = 35 € HT/an – Part variable = 0,70 € HT/m³

Il précise que la commission des finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de maintenir deux tarifs, précisés ci-dessus, pour la surtaxe d'assainissement au sein du même budget, suivant ainsi l'avis favorable émis par la commission des finances.

A l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

**Budget annexe de l'assainissement-Décision Modificative n°1.
réf : 2018-145**

Monsieur NÉRON informe le conseil qu'il convient de procéder à une décision modificative pour le budget annexe de l'assainissement comme précisé sur le tableau annexe à la présente délibération.

En effet, suite à la délibération du 17 septembre 2018, prenant en compte la nécessité de n'avoir qu'un seul budget d'assainissement pour Dissé et Le Lude, communes historiques de la commune nouvelle du Lude, il convient de modifier le budget voté en avril 2018 en y incluant les dépenses et recettes prévues pour le budget annexe d'assainissement de Dissé.

Il précise que la commission des finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 septembre dernier.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la décision modificative n°1.

M. NERON explique que le service d'assainissement de Dissé est un service collectif mais autonome puisqu'il est desservi par la lagune. Les frais d'entretien et autres n'ont rien à voir avec ceux de la station d'épuration du Lude. Cette décision permet de répondre aux observations de la trésorerie et de la préfecture.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Mme le Maire à procéder à la décision modificative proposée par la commission des finances.

A l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

**Budget annexe de l'eau potable-décision modificative n°1
réf : 2018-146**

Budget annexe de l'eau potable-décision modificative n°1 (annule et remplace la délibération n°123 du 25 juin 2018).

Monsieur NÉRON informe le conseil qu'il convient de procéder à une décision modificative pour le budget annexe de l'eau comme suit et d'annuler celle du 25 juin :

Recettes d'investissement :

-Résultat 2017 reporté : + 83 068,00 € au compte 001.

Dépenses d'investissement :

-Capital emprunts : + 10 000,00 € au compte 1641.

-Construction : + 25 000,00 € au compte 213

-Installations, matériels et outillages techniques : + 48 068,00 € au compte 2315.

Il précise que la commission des finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 septembre dernier.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la décision modificative n°1.
- D'annuler la délibération n°123 du 25 juin 2018

[Il faut bien distinguer les eaux pluviales dites rurales des eaux pluviales dites urbaines. Ces travaux ont pour but de soulager le réseau puisque ces eaux seront directement reversées dans le Loir sans passer par la station.](#)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Mme le Maire à procéder à la décision modificative proposée par la commission des finances et d'annuler la délibération n°123 du 25 juin 2018.

**A l'unanimité
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0**

**Budget annexe de l'Espace Ronsard-décision modificative n°1
réf : 2018-147**

Budget annexe de l'Espace Ronsard-décision modificative n°1 (annule et remplace la délibération n°124 du 25 juin 2018).

Monsieur NÉRON informe le conseil qu'il convient de procéder à une décision modificative pour le budget annexe de l'Espace Ronsard comme suit :

Dépenses d'investissement :

Reprise résultat 2016 (diminution du déficit) : - 7 300,31 € au compte 001.

Acquisition de matériels divers : + 7 300,31 € au compte 2188.

Il précise que la commission des finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 septembre dernier.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la décision modificative n°1.
- D'annuler la délibération n°124 du 25 juin 2018

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Mme le Maire à procéder à la décision modificative proposée par la commission des finances et d'annuler la délibération n°124 du 25 juin 2018.

A l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Budget principal - décision modificative n°2

réf : 2018-148

Monsieur NÉRON informe le conseil qu'il convient de procéder à une décision modificative pour le budget principal comme suit :

Dépenses d'investissement :

- opération 108 (bâtiment des services techniques) : + 20 000,00 € au compte 2313

- opération 103 (programme annuel de voirie) : + 72 000,00 € au compte 2315

- opération 106 (revitalisation du centre-ville et centre bourg) : - 92 000,00 € au compte 2315.

Il précise que la commission des finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 septembre dernier.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la décision modificative n°2.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Mme le Maire à procéder à la décision modificative proposée par la commission des finances.

A l'unanimité
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0

Occupation du local " Mobiléa " -Remboursement partiel de la taxe sur le foncier bâti.
réf : 2018-149

Madame le Maire informe le conseil que lors de sa réunion du 3 septembre 2018, la commission a donné un avis favorable au principe de rembourser partiellement, à son propriétaire, la taxe sur le foncier bâti du local situé route de Tours, dénommé « Mobiléa » pour la période de août à octobre 2018 comme suit :

$$3\,924 \text{ € (montant annuel de l'impôt) } \times 3 \text{ mois} = 981 \text{ €}$$

12

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à procéder au remboursement partiel de la taxe foncière comme décrit ci-dessus.

A titre d'information, Mme le Maire précise que Monsieur Mériot souhaite une prise en charge de six mois.

Mme Le Maire propose une prise en charge au prorata du temps supplémentaire d'août, septembre et octobre soit 981 € suite à la nouvelle convention signée le 2 août.

M. Renou : « le local va-t-il être à vendre ? »

Mme Le maire : « il a eu des propositions que les propriétaires considèrent trop basses ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Mme le Maire à procéder au remboursement partiel de la taxe foncière au propriétaire du bâtiment dénommé « Mobiléa » à hauteur de 981 €.

A l'unanimité
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0

La Direction Générale des Finances Publiques nous envoie comme chaque année un inventaire des délibérations à prendre avant le 1er octobre 2018.

Fiscalité professionnelle -Abrogation des délibérations antérieures
réf : 2018-150

Monsieur NÉRON informe le Conseil que les services fiscaux demandent à la commune nouvelle du Lude d'abroger, à compter du premier janvier 2019, les délibérations relatives à

la fiscalité professionnelle prises antérieurement par les communes historiques du Lude et de Dissé sous le Lude.

Il précise que la commission finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 septembre 2018.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'abroger les délibérations relatives à la fiscalité professionnelle.

M. Néron : « Il y a une première décision à prendre concernant la fiscalité professionnelle puisque aussi bien sur la commune de Dissé ou du Lude, des délibérations avaient été prises qui portaient sur des exonérations sur les classements d'entreprise, sur les jeunes agriculteurs... Les 2 communes avaient les mêmes dispositions. Il est nécessaire d'abroger les anciennes délibérations puisque la commune n'est plus compétente pour prendre ses dispositions en matière de fiscalité professionnelle puisque la compétence est transférée à la Communauté de Communes Sud Sarthe. La Direction Générale des Finances Publiques souhaite une décision de la commune nouvelle pour prendre acte que les deux communes historiques n'ont plus compétence pour exonérer ou dégrever les professionnels. »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'abroger, à compter du premier janvier 2019, les délibérations relatives à la fiscalité professionnelle prises antérieurement par les communes historiques du Lude et de Dissé sous le Lude.

A l'unanimité
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0

Fiscalité directe locale **réf : 2018-151**

Fiscalité directe locale :

- abrogation des délibérations antérieures à la commune nouvelle sur les abattements et exonérations,
- reconduction par la commune nouvelle des décisions prises par les communes historiques.

Monsieur NÉRON informe le Conseil que les services fiscaux demandent à la commune nouvelle du Lude d'abroger, à compter du premier janvier 2019, les délibérations relatives aux abattements et exonérations de la fiscalité directe locale prises antérieurement par les communes historiques du Lude et de Dissé sous le Lude.

Il est aussi demandé aux membres du conseil municipal de reconduire, au nom de la commune nouvelle, les délibérations relatives aux abattements et exonérations de la fiscalité directe locale prises antérieurement par les communes historiques du Lude et de Dissé sous le Lude.

Il précise que la commission finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 septembre 2018.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'abroger les délibérations relatives aux abattements et exonérations de la fiscalité directe locale à compter du premier janvier 2019.
- De reconduire, au nom de la commune nouvelle, les délibérations relatives aux abattements et exonérations de la fiscalité directe locale prises antérieurement par les communes historiques du Lude et de Dissé sous le Lude

M. Néron : « La Direction Générale des Finances Publiques souhaite une décision de la commune nouvelle pour annuler les délibérations antérieures prises par les deux communes historiques portant sur les abattements et les exonérations. Là aussi pour cette fiscalité des ménages, Dissé et le Lude avait pris des dispositions identiques en matière d'exonération et d'abattement. Pour la taxe d'habitation, dans les discussions avant la création de la commune nouvelle, il y avait eu des simulations de faite sur le lissage des taux de ces abattements. Il y avait une différence entre Dissé et Le Lude. On ne va pas y toucher. Il aurait fallu qu'on modifie les taux pour que la mutualisation se fasse en douceur pour obtenir des taux d'abattement identiques. La taxe d'habitation va être supprimée donc on laisse les taux comme ils étaient. Néanmoins pour tout ce qui touche le foncier, bâti / non bâti, une délibération doit être prise pour abroger toutes les anciennes décisions. »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'abroger les délibérations relatives aux abattements et exonérations de la fiscalité directe locale à compter du premier janvier 2019 et de reconduire, au nom de la commune nouvelle, les délibérations relatives aux abattements et exonérations de la fiscalité directe locale prises antérieurement par les communes historiques du Lude et de Dissé sous le Lude

A l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Fiscalité directe locale-Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les logements aidés par l'ANAH.

réf : 2018-152

Monsieur NÉRON propose au Conseil, d'instituer, à compter du premier janvier 2019, une exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, en faveur des logements ayant fait l'objet d'une aide financière de l'Agence Nationale d'Aide à l'Habitat.

Cette exonération est possible dans les communes situées en zone de revitalisation rurale, pour une durée de 15 ans, ce qui est le cas du Lude.

Il précise que la commission finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 septembre 2018.

M. Néron précise que les communes historiques de Dissé et du Lude sont dans la zone de revitalisation rurale. Dans le cadre de notre revitalisation du centre bourg, nous voulons engager les propriétaires à faire des efforts pour faire des travaux dans leur maison. Pour le moment il n'y a pas d'opération programmé à l'habitat mais il en existe toujours au niveau national par l'intermédiaire de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH).

Il est possible que les communes voire les communautés de communes aident les personnes qui bénéficient de cette aide validée par l'ANAH, avec une exonération totale de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour une durée de 15 ans dans le cadre d'une rénovation.

Question de M. Corvaisier : « Pour être clair il faut que les travaux aient une participation de l'ANAH ? »

N. Néron répond : « il faut que les travaux soient financés par l'ANAH. »

Mme de Puységur : est-ce une exonération totale ou partielle ?

Réponse de Mr Néron totale

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'instituer, à compter du premier janvier 2019, une exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, en faveur des logements ayant fait l'objet d'une aide financière de l'Agence Nationale d'Aide à l'Habitat pour une durée de 15 ans.

A l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Fiscalité directe locale-Abattement de la base d'imposition sur le foncier bâti pour les magasins et boutiques de moins de 400 m².

réf : 2018-153

Monsieur NÉRON propose au Conseil, d'instituer, à compter du premier janvier 2019, un abattement de 15 % sur la base d'imposition sur le Foncier Bâti, en faveur des magasins et boutiques de moins de 400 m² qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.

Il précise que la commission finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 septembre 2018.

M. Néron : « La Direction Générale des Finances Publiques nous propose d'appliquer un abattement sur la base de la taxe foncière pour les magasins et boutiques de moins de 400 m², non intégrés à un ensemble commercial. Le taux doit être fixé entre 1 et 15 %.

Dans notre souci de revitalisation de centre bourg et d'aider les personnes à reprendre des commerces en centre-ville, c'est une démarche qui a défaut d'inciter les gens, les aidera financièrement dans la reprise d'un commerce. »

Question de M. Delanoue : « Il ne s'agit pas d'un abattement total ? »

Réponse de M. Néron : « de 1 à 15 %. La commission des finances a proposé 15 %. »

Mme le Maire précise qu'il s'agit bien d'un abattement concernant les commerces de moins de 400 m² indépendant en Centre-ville.

M. Amy : « et entre l'existant et la création de commerces ? »

Mme Le Maire : « les abattements se feront sur tous types de commerces de moins de 400 m². »

M. Amy : « Y compris à Dissé ? »

Mme le Maire : « bien sûr. Cette décision s'appliquera sur le territoire de la commune nouvelle. »

M. Corvaisier : « est-ce que l'on peut savoir ce que cela peut représenter sur le territoire de la commune nouvelle ? Y a-t-il eu une simulation ? »

Mme le Maire : « non »

M. Néron : « il est plus facile de faire le cheminement inverse. Laquelle sont les boutiques de plus de 400 m² ? On peut mieux les visualiser. »

Réponse Mme Le Maire : « C'est assez facile à déterminer. Il faut retirer tous les commerces « publics » plus particulièrement les boutiques à l'essai car elles ne bénéficieront pas de l'abattement. »

Mme De Puységur : « est ce que le service civique peut faire cette démarche ? »

Mme le Maire précise que la commune a recruté une nouvelle personne en service civique suite au départ de la personne en juin dernier. Elle précise également que la personne arrive la semaine prochaine et qu'effectivement l'ensemble de ces informations lui sera communiqué. Le but sera de créer une communication entre les commerçants et les services de la mairie.

Mme le Maire : « cela fait partie de notre politique de revitalisation du centre-ville. Nous pourrions aussi mettre en place la notion de taxe sur les logements vacants et les commerces vacants. »

M. Amy : « on nous demande de valider le taux mais cela se fera automatiquement par le service des impôts ? »

Mme le Maire : « bien sûr. »

M. Néron : « il faudra quand même faire un peu de pédagogie pour les commerces locaux parce que par rapport aux procédures que je viens d'évoquer, les bases sont fluctuantes tous les ans. »

Mme Thomazeau et Mme de Puységur : « ça aura un impact sur le budget de la commune ? »

M. Néron : « oui »

Mme le Maire précise que l'impact n'a pas été calculé.

M. Néron propose de voir avec la Direction Générale des Finances Publiques pour que des simulations soient présentées aux élus. Il faudra prendre en compte la part de réajustement de l'état et la part de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'instituer, à compter du premier janvier 2019, un abattement de 15 % sur la base d'imposition sur le Foncier Bâti, en faveur des magasins et boutiques de moins de 400 m² qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.

A l'unanimité
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0

III- RESSOURCES HUMAINES

création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
réf : 2018-154

Madame le Maire informe le conseil qu'un contrat aidé se termine le 30 septembre 2018. L'agent concerné est en poste depuis trois ans ; il avait succédé à son collègue parti en retraite.

Considérant qu'il donne satisfaction, Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du premier octobre 2018.

Il est proposé au conseil municipal :

- De créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du premier octobre 2018.

Monsieur Corvaisier précise que c'est une très bonne nouvelle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du premier octobre 2018.

A l'unanimité
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique principal deuxième classe.
réf : 2018-155

Madame le Maire informe le conseil qu'un agent en congé de longue durée est décédé cet été. Son poste d'adjoint technique principal de deuxième classe est donc vacant.

Afin de procéder au recrutement de l'agent qui le remplaçait pendant son arrêt maladie, Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018 et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à cette même date.

Il est proposé au conseil municipal :

- De créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du premier octobre 2018.

- De supprimer un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à compter du premier octobre 2018

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de créer un poste d'adjoint technique à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à compter du premier octobre 2018.

A l'unanimité
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0

Questions de la minorité :

Madame le Maire, les élus de la minorité municipale souhaitent vous interroger sur les points suivants :

1. Pouvez-vous nous donner un premier bilan des boutiques à l'essai ?

Madame Le Maire fait le bilan suivant :

Rue des Halles :

-Monsieur Robert René. Convention à loyer modéré de 120 € HT début septembre pour une période de 6 mois. Il signera ensuite un bail commercial avec un loyer à taux plein. Monsieur Robert est satisfait de son activité, tout se passe bien.

-Monsieur Frizon : « c'est quelqu'un qui restera je pense. »

Local 1 place de l'Hôtel de Ville :

-Mme Moulut : elle a une très bonne activité aussi. Son premier bail des 6 premiers mois est en cours. Elle parle déjà des 6 prochains mois car son activité fonctionne très bien.

-Mme Cémont-Hatton : Départ début septembre car impossibilité d'ouverture régulière et très peu de ventes.

-M. Flavien Beaucé : bon début d'activité.

-Mme Laurie : retard dans son installation pour des raisons de santé. Ouverture cette semaine ou début de semaine prochaine.

-Une partie sera occupée par Monsieur Olignon qui fait du travail sur zinc, M. Chesneau qui fait de la menuiserie et de la patine, et Mme Sueur qui travaille sur la rénovation des fauteuils pour un showroom.

Proposition à l'association de l'artisanat du Lude (qui organise le salon de l'artisanat en avril dans la zone industrielle), pour la deuxième pièce. C'est en cours.

Rue d'Orée :

-Mme Savary : rue d'Orée « les senteurs d'autrefois » bail à loyer modéré depuis juin 2018. L'activité est moyenne. Elle a des difficultés d'ouverture. Elle est à la recherche de partenaire pour pouvoir cumuler les jours d'ouverture.

-Magasin de produits contre les nuisibles : ancien cabinet comptable à côté de l'ancien photographe rue d'Orée. Accord avec Mme Zynda, propriétaire, pour installation fin octobre.

En attendant, nous avons permis l'utilisation de cette pièce par l'association Art et verre pour mettre des reproductions de peinture.

Rue de l'Image :

Contact avec une agence immobilière. Installation à voir dans le domaine privé. Le local de Mme Allard pouvait convenir. Refus de location par M. Robic, il souhaite vendre son local.

Installation d'un porteur de projet dans L'ancien restaurant « la Biche ». Le compromis de vente est signé. Il sera proposé dans un premier tps de la restauration rapide et ensuite après travaux, il s'agira d'un restaurant portugais.

Cela va revitaliser cette place qui en avait besoin.

Autres projets :

Un autre porteur de projet dans la restauration. Pas de proposition de la mairie actuellement.

Un porteur de projet en brocante recherche un local de plus de 200 m² en centre-ville. Pour le moment nous n'avons pas de solution mais nous continuons notre travail de recherche.

Le restaurant des Ponts est repris par un couple de jeune qui s'installe. Ils achètent le local. Des travaux vont être entrepris.

Une autre bonne nouvelle également pour la reprise de la boulangerie de la Boule d'Or par un jeune couple qui a réouvert assez rapidement.

La fabrique C qui est installée en sortie du Lude vers la Flèche à côté du salon de coiffure est à la recherche d'un local pour entreposer des machines.

Monsieur Robert René est également à la recherche d'un local pour pouvoir travailler.

Arrivée de « Miel citron » en parc privé dans l'ancien local du photographe rue d'Orée

Demande d'installation d'une couturière pour l'année 2019 et d'une onglerie.

Mme le Maire a rencontré les gérants de l'entreprise NOVY NICK pour que les ludois puisse avoir accès aux produits qu'ils fabriquent. Cette entreprise réalise des vêtements de travail mais pas seulement, elle a racheté une marque de prêt à porter « Le Glazick » qui est une marque bretonne qui réalise des vêtements de style marin.

Recherche de bijouterie et notamment pour la réparation de bijoux.

2. Qu'en est-il du recrutement d'un médecin, d'un dentiste ainsi que du directeur de l'Hôpital ?

Mme Bompas n'est pas présente mais a transmis les informations à Mme le Maire à savoir :

Pour le médecin, se pose le problème de compatibilité de diplôme étranger par le ministère de la santé. Il leur faut un médecin tuteur et pour l'instant nous n'en avons pas.

Pour le dentiste, le bail est signé et on attend aujourd'hui la date d'arrivée.

Concernant le directeur, Mme le Maire rappelle que la direction est en intérim avec le directeur du Bailleul suite au départ de Mme Badet. L'ARS a souhaité travailler sur la Sarthe et la structuration des hôpitaux de la Sarthe. Elle souhaite des regroupements et notamment par pôle. Il s'agirait dans un premier temps d'un regroupement avec l'hôpital du Lude, Du Bailleul et Château du Loir. Nous avons refusé ce regroupement pour des raisons qui s'expliquent simplement du fait que l'hôpital du Lude ne souhaite pas devenir seulement un EPHAD mais proposer plus de service. Mme le Maire rappelle que le Bailleul est en grosse difficulté financière. Mme le Maire a proposé un rapprochement avec l'Hôpital du Mans pour continuer à avoir des consultations avancées c'est-à-dire un partage entre un médecin de l'hôpital du Mans qui vient au Lude et qui fait des permanences.

Mme le Maire attend la convention que doit fournir le directeur de l'Hôpital du Mans pour cette direction commune. Il ne s'agit pas d'une fusion. Les négociations sont encore en cours.

Mme le Maire attend de rencontrer M. LE FOLL, nouveau maire du Mans en charge de l'Hôpital pour pouvoir en discuter.

Mme le Maire souligne qu'il est toujours question de recruter un directeur à temps plein au Lude.

3. Pouvez-vous nous donner un premier bilan de la rentrée scolaire ?

Les effectifs des écoles sont les suivants :

-102 élèves inscrits cette année contre 105 l'an passé à l'école maternelle George Brassens. Ils sont repartis en :

- 2 classes de très petite section, petite section, moyenne section de 26 élèves chacune,
- 2 classes de moyenne section, grande section de 25 élèves chacune.

- 180 élèves inscrits cette année contre 185 l'an passé pour l'école élémentaire George Brassens. Ils sont repartis en :

- 26 élèves en CP
- 40 élèves en CE1
- 31 élèves en CE2
- 40 élèves en CM1

- 29 élèves en CM2
 - 12 élèves en classe ULIS
- 24 élèves inscrit cette année à l'école des Louperviers repartie en :
- 2 classes de 4 et 3 niveaux. Une classe de 11 élèves et une classe de 13 élèves.
- 303 élèves inscrits au collège des 4 Vents avec l'arrivée d'une nouvelle principale Mme Martin depuis la rentrée. Ils sont repartis en 13 classes :
- 3 classes de 6^{ème}
 - 3 classes de 5^{ème}
 - 4 classes de 4^{ème}
 - 3 classes de 3^{ème}.

M. Frizon précise. « Nous devons continuer à travailler sur la venue de nouveaux arrivants au Lude car nous risquons la fermeture de classe si les effectifs continuent à baisser. »

Mme le Maire rappelle la venue de 19 gendarmes avec femmes et enfants.

M Corvaisier précise que la venue de nouveaux ludois est aussi liée à l'emploi et que celui-ci est plus fleurissant en Loire Atlantique et en Vendée que dans notre département.

Mme le Maire précise qu'il y a un double impact parce que les personnes qui sont peu qualifiées qui ont peu de moyen, ne peuvent pas se loger en Vendée car les loyers sont trop chers. C'est d'ailleurs pour cela que certaines entreprises sont amenées à créer leur propre parc locatif afin de pouvoir loger leurs salariés. Des entreprises vendéennes commencent à regarder par chez nous parce que nous sommes en lien central entre Paris et la Vendée. Et nous avons un certain nombre de personnes qui sont peu qualifiées et en recherche d'emploi. Beaucoup plus qu'en Vendée ou Loire Atlantique où se pose un réel problème de recrutement. La Région a mis en place un système où le sud Sarthe est expérimental sur des aides au recrutement. Toutes les entreprises du Lude qui viennent voir Mme Le Maire n'arrivent pas à recruter. On recherche des ouvrières, des techniciens, etc. Ils recherchent des personnes qui ont des qualifications spécifiques.

4. Qu'en est-il de la vente de la MJC ?

Le dossier est passé en banque. Nous sommes dans l'attente d'une date de signature du compromis de vente. La signature du compromis aura lieu le 22 octobre 2018.

5. Pouvez-vous nous donner un bilan de la fréquentation de la ligne TIS n° 20 « Le Lude - La Flèche » pour les mois de juillet & août ?

Nous n'avons pas de retour pour le moment.

M. Corvaisier : « l'an passé, je vous avais posé la même question et vous n'aviez aucune réponse à me donner déjà. »

Madame le Maire : « je ne l'ai pas non plus. J'ai rappelé les services de la région et la STAO pour avoir un retour. Nous n'avons aucune réponse. »

Bilan Fréquentation L20 Juillet-Août 2018

Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes		Total Somme de Jul	Total Somme de Aou
	Somme de Jul	20 Somme de Aou		
Annuel Fidelité TIS	3	0	3	0
Multivoy TIS	1	0	1	0
Personnel STAO	0	1	0	1
T1 Multi	30	34	30	34
T3 Comptage	6	1	6	1
Tarif Gratuit T5	5	2	5	2
Tarif Unique T1	52	30	52	30
Total général	97	68	97	68

Ventes L20 du 9/07 au 25/08/2018

Étiquettes de lignes	Somme de Montant
T1 Multi	140,8
LA FLÈCHE,GARE ROUTIERE	66
LE LUDE,PLACE DU MAIL	66
(vide)	8,8
Tarif Gratuit T5	0
LA FLÈCHE,GARE ROUTIERE	0
LE LUDE,PLACE DU MAIL	0
Tarif Unique T1	180,4
LA FLÈCHE,GARE ROUTIERE	66
LA FLÈCHE,MOULIN DE LA BRUERE	2,2
LE LUDE,PLACE DU MAIL	88
THORÉE-LES-PINS,ÉCOLE	8,8
(vide)	15,4
(vide)	
(vide)	
Total général	321,2

6. Pouvez-vous nous donner un bilan de la fréquentation de la piscine pour la saison estivale 2018 ?

M. Corvaisier informe l'avoir reçu aujourd'hui par mail.

Mme le Maire : « oui sur le compte rendu de la commission sport. »

Mme le Maire donne les chiffres comparatifs entre juillet 2017 et juillet 2018.

5272 entrées en juillet 2017

6250 entrées en juillet 2018. Ce qui n'est pas étonnant compte tenu des conditions climatiques.

Sur les entrées des campeurs : 2950 en juillet 2017 et 2715 en juillet 2018.

Les recettes entre juillet 2017 et juillet 2018 : 12 882.10 euros pour juillet 2017 et 14887.90 euros pour juillet 2018.

Mme le Maire donne les chiffres comparatifs entre août 2017 et août 2018.

6264 entrées en août 2017

6516 entrées en août 2018. Sur les entrées des campeurs : 2450 en août 2017 et 3068 en août 2018.

Les recettes entre août 2017 et t 2018 : 14028.60 euros pour août 2017 et 14640.20 euros pour août 2018.

Bilan positif de la fréquentation avec 12776 entrées contre 11536 entrées l'an passé. On constate une baisse de fréquentation en juillet et augmentation de la fréquentation pour les habitants du territoire. Et une inversion de cet ensemble pour le mois d'août.

7. Des bancs ont été enlevés pour nettoyage (par ex rue Borotra). Quand vont-ils être réinstallés ?

Monsieur Tricot va répondre.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une volonté municipale de récupérer les bancs qui sont en mauvais état pour les restaurer et les reposer ensuite.

M. Tricot : « ils ont été récupérés, lavés et le bois sera changé par une autre matière. Mais ces travaux seront commencés à l'automne. Ils seront prêts pour le printemps prochain. »

Mme le Maire : « certains bancs ne seront pas remis aux endroits initiaux car mal situés (bord route, ...). »

M. Tricot : « nous avons des ludois qui demandent à repeindre les bancs. Il y en a un qui a été repeint rue des Bichousières. »

Mme le maire : « la participation des habitants est toujours bienvenue. »

8. Serait-il possible que les comptes rendus du Conseil paraissent sur le site internet dans un délai convenable et que celui-ci soit actualisé régulièrement ?

Pour les comptes rendus notamment les deux derniers, ils ont été approuvés aujourd'hui. Nous ne pouvons pas les mettre en ligne tant qu'ils ne sont pas approuvés par le conseil.

Les autres y figurent aujourd'hui. On a constaté en effet que ce n'était pas très clair sur les anciens.

Et le fait de l'actualisation, c'est une difficulté, c'est une évidence.

Mme Thomazeau : « le CMJ par exemple, ce sont des images de 2016. »

Mme le Maire rappelle que la commune dispose d'un mi-temps en communication sur un poste d'agent de saisie. Nous avons Mme Fisseau qui est à 7h, c'est dire une journée par semaine. On voit bien que nous avons un manque de temps pour gérer tout cela car la communication prend de plus en plus d'ampleur. Nous allons réorganiser le service.

M. Frizon : « à propos du site, il est beaucoup mieux qu'avant. On accède plus facilement aux informations. On navigue plus facilement. Il y a moins de choses dedans finalement. »

Le comice par exemple, il y a juste la réunion préparatoire dedans. Ou la Renaissance, ce sont de grosses manifestations et nous devrions avoir cela en première page quand on arrive. Il y a des choses qui n'y sont pas comme par exemple les activités, les choses comme ça, on ne sait pas si le site est actualisé. C'est dommage. Café poussette, il n'y a pas d'horaire, café parent, ce n'est pas noté. Il manque pleins de choses. »

Mme le Maire : « nous faisons face à un problème technique qu'on ne peut pas gérer. On a des réinissances de l'ancien site. Par exemple, quand on fait une recherche sur google, vous pouvez tomber sur l'ancien site de la ville avec toutes les informations qui ne sont pas à jour bien évidemment. On ne peut pas les supprimer. Ce sont des images qui appartiennent à la société google et eux ne remette pas forcément à jour non plus, on se retrouve avec des informations obsolètes. »

M. Frizon : « dernier point sur la communication, pour la Renaissance, j'ai eu plusieurs appels de personne pour avoir les horaires des défilés et le programme. Le petit fascicule n'a pas été distribué dans les boîtes à lettre. La page était au milieu et ce n'était pas très visible. Le programme n'était pas affiché en ville non plus. »

Mme le maire rappelle que la mairie n'est pas responsable de la communication de la Renaissance parce qu'il s'agit d'une association.

Mme de Puysegur : « il faudrait juste que sur les affiches il soit indiqué 2 ou 3 horaires pour les personnes extérieures qui n'ont pas forcément eux le programme. »

Mme le Maire : « la difficulté également c'est que l'on indique Week end renaissance et que les festivités commencent qu'à 16h le samedi. Il faut échanger avec l'association. La mairie ne peut pas imposer les choses. »

M. Frizon : « nous pourrions relayer l'information. »

9. Avons-nous dû payer pour qu'une étape du tour de l'Avenir parte du Lude ? Quelles en sont les retombées estimées ?

Mme le Maire : « nous n'avons pas payé pour l'étape du tour de l'avenir. C'est une opportunité car une ville s'est désistée. Comme nous avons fait l'arrivée du circuit cycliste de la Sarthe, ils ont appelé la mairie et nous avons dit oui de suite. Car un départ de ce type, c'est 15 000 euros. Et nous, nous l'avons eu à zéro euro. Nous avons eu néanmoins des frais. Des frais de boulangerie de 44 euros, nous avons des frais de charcuteries à hauteur de 166 euros, Carrefour Market pour 43 euros et nous avons des frais de surveillance du site à hauteur de 809, 63 euros. Les frais correspondent au pot offert. Cela représente au total 1062.63 euros de charge sur le tour de l'avenir. Je ne compte pas les charges que nous avons eu en termes de communication.

Sur les retombés, il est très difficile pour nous d'en avoir. On a réalisé une vidéo sur la ville du Lude qui a été passée sur toutes les étapes du tour de l'avenir par l'organisation. Nous avons également financé en communication un drone pour une visibilité de la course vu du ciel. Eurosport a contacté la ville pour demander l'autorisation d'avoir les images du drone pour une diffusion sur Eurosport le soir même. Le président du tour cycliste de la Sarthe était présent, et de ce fait, ont pu s'apercevoir que la ville du Lude était capable d'organiser un tel évènement. Cela signifie aussi que nos services techniques sont capables de gérer de gros évènements. En termes de sécurité, nous sommes capables avec Loïc de monter des dossiers pour la Préfecture qui tiennent la route. On est une ville qui peut être un atout pour les futurs évènements. C'est plutôt intéressant en termes d'image. »

M. Frizon : « pour le plan Vigipirate, les installations étaient au top. »

10. La presse a fait état d'un projet d'obligation d'armer les policiers municipaux avec la possibilité pour les maires de s'opposer à cette obligation. Quelle est votre position sur le sujet ?

Mme le Maire : « le policier municipal m'avait déjà posé la question en fin d'année dernière. J'estime que cela n'est pas nécessaire sur le Lude. Nous avons un jeune policier municipal qui débute dans sa carrière. Je pense qu'il faut aussi qu'il mette en place des choses et qu'il n'a pas besoin d'une arme à feu pour le faire au Lude. Quand on aura un réel besoin on verra. J'ai fait le point avec les gendarmes. Depuis deux ans, la situation au Lude s'est nettement amélioré. Au niveau des dégradations, il y en a quasiment plus. Nous avons beaucoup de dégradations au niveau des gymnases. Depuis l'installation de la vidéo protection, il n'y en a plus. Le policier est quand même armé d'une matraque et d'une bombe lacrymogène. Il possède également un carnet de contravention. »

M. Corvaisier : « il a perdu son carnet ? »

Mme le Maire : « non il fait beaucoup de prévention. Et il verbalise aussi. Je vous rappelle que lors de la fête Renaissance, nous n'avons eu qu'un seul véhicule qui a refusé de bouger à côté de la mairie. Ce véhicule a été verbalisé au maximum de ce qu'on pouvait faire. Vu la

situation, nous craignons de ne pas être payé. Cette personne avait prévenu les gendarmes qu'il ne déplacerait pas son véhicule volontairement. J'espère que M. Rouget réussira à installer une fourrière au Lude. »

Mme Corbel : « c'est un ludois qui avait refusé de bouger sa voiture ? »

Mme le Maire : « oui, une personne de la rue des Halles. »

Y-a-t-il d'autres questions ?

M. le Gallet : « Pour revenir au spectacle Celtic Legends, beaucoup de billets ont été vendus. »

Mme de Puységur : « pour revenir au policier municipal, il a distribué assez tard les convocations pour le conseil mais ne serait-il pas possible de recevoir les informations par mail ? »

Mme le Maire : « nous sommes ouverts à toute proposition. »

M. Néron : « nous ne voyons pas d'opposition mais il nous faudrait une demande écrite. La règle normalement dans le code des collectivités territoriales c'est que la convocation doit vous être remise au domicile. »

Séance levée à 21h45

En mairie, le 04/10/2018
Le Maire

Béatrice LATOUCHE